

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 05/11/2019

Le mardi 5 novembre 2019 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le 28 octobre 2019, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Maryll GUILLOTEAU

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, M. BERNARD, Mme DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU, M. DAYME.

ABSTENTE MOMENTANEE : Mme BAUGUIL rapport n°859 et 860

ABSENTS EXCUSES : M. GIBERT, Mme DOR

DEPOT DE POUVOIR : Mme DOR pouvoir à M. DAYME

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/09/19

02/19/859 Lancement des travaux de conservation et de restauration de deux tableaux classés Monuments Historiques de l'église Saint-Nizier - Approbation de deux conventions financières pour la perception de fond privés - Offres de concours - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Je tiens à souligner le travail des Amis de l'église Saint Nizier qui ont mené une campagne de mobilisation citoyenne remarquable depuis quelques années et que la Mairie du 2^e soutient depuis le début. Nous sommes très heureux que la Ville soutienne à son tour la sauvegarde du patrimoine lyonnais de l'église Saint Nizier. Nous donnons un avis favorable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/860 Attribution de subventions de fonctionnement à 12 associations œuvrant dans le domaine du théâtre, des arts du cirque, du cinéma, des musiques actuelles, classiques et de la création numérique pour un montant global de 110 500 € - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel). Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

M. le Maire : Je sais que plusieurs d'entre nous iront ce soir à l'hommage rendu à Hubert Mounier au Transbordeur. Le conseil d'arrondissement, à la suite de son décès, avait pris une position pour donner le nom d'un espace public à Hubert Mounier, notamment à la Confluence, à Perrache, quartier dans lequel il avait vécu enfant. Il avait été scolarisé dans le collège du quartier et au lycée Juliette Récamier. Notre adjoint en charge des noms de rues et de places a donné un avis favorable. Il y aura bientôt un espace Hubert Mounier sur le territoire de la Confluence. En attendant nous lui rendons hommage et nous sommes très contents de voter ce rapport pour contribuer à lui rendre hommage ce soir musicalement.

ADOPTE A LA MAJORITE

Non-participation au vote : Mme Dor

02/19/861 Attribution d'une subvention d'investissement de 24 000 euros aux Hospices Civils de Lyon pour la restauration des décors sculptés de la chapelle intérieure Sainte-Marthe (Chapelle de l'Hôtel-Dieu) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante - Lancement de l'opération n° 02SEHCL4 financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3 "Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020", programme 20005.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

M. le Maire : Cette chapelle commence à avoir belle allure, il va falloir encore des subventions publiques et encore des contributions privées pour qu'elle retrouve tout son éclat. Mais chapelle après chapelle, morceau d'église après morceau d'église, elle commence à changer de physionomie. On a vraiment besoin de la totalité des dons et des contributions pour arriver au résultat final. J'espère qu'on arrivera à ce résultat au cours du prochain mandat et que la chapelle sera totalement restaurée avant 2025 / 2026.

M. Bernard : Je me félicite qu'il y ait des contributions privées mais j'aimerais que les contributions privées soient un peu plus élevées, je crois qu'on compte trop sur les subventions publiques et cela me gêne quelque peu. Quand je sais qu'aujourd'hui avec la défiscalisation, le mécénat peut faire plus d'effort et quand on voit ce qui s'est passé pour Notre Dame de Paris. Et puis avec le très bel article que j'ai vu hier dans les Echos où M. Warren Buffett ne sait pas quoi faire de ses 125 milliards de dollars, alors...

M. le Maire : J'ai plein d'idées à lui soumettre !

M. Bernard : Je suis un peu gêné de voir que ces gens-là ne savent plus quoi faire de leur argent. On devrait peut-être essayer de trouver une riche américaine qui puisse nous aider.

M. le Maire : Vous savez M. Bernard, qu'il y a déjà 2 fondations américaines qui ont contribué au budget de restauration. Vous savez qu'on a un certain nombre de grandes entreprises privées qui ont déjà contribué et puis il y a les multiples dons notamment ceux qui ont été apportés modestement par la Mairie du 2^e via les rendez-vous du Maire. Il y a eu plusieurs visites guidées faites par Didier Repellin ou par d'autres architectes en chef des monuments historiques et cela a permis, avec des contributions d'une dizaine ou quinzaine d'euros, d'apporter de l'argent.

M. Calmard : M. le Maire, tenez, ce sont les montants qui ont été collectés par les dons privés.

M. le Maire : 281 544 euros plus 75 000 euros de la fondation du patrimoine. Donc on est déjà à plus de 350 000 euros de dons privés collectés, ce qui n'est négligeable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/862 Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2019 - Approbation de conventions types.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Nous donnons un avis favorable à ce dossier, mais nous sommes très étonnés que cette année, aucune information n'ait été donnée ni à la Mairie du 2^e, ni à l'élue à la Culture. Comme nous apprenons toutes les informations par les délibérations, nous sommes quand même étonnés. Auparavant, il y avait des réunions d'information et de préparation auxquelles nous étions conviés et sur lesquelles nous informions la population au fur et à mesure. C'est dommage de ne plus être associés même si la Fête des lumières est en périmètre limité en raison de sécurité. C'est une fête qui tient à cœur à tous les lyonnais. En tous les cas la Mairie du 2^e, comme chaque année, fera la Fête des lumières avec une centaine de lumignons autour de la Mairie du 2^e et nous accueillons toutes les bonnes volontés pour nous aider à les allumer. Un avis favorable à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/863 Fête des Lumières 2019 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Nous sommes contents et nous soulignons cette belle démarche d'aider la Fête des Lumières de la part de ces partenaires.

M. le Maire : Merci à eux d'être partenaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/864 Lyon-Tokyo 2020 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : je vous citerai 4 noms d'athlètes qui sont plus connus que les autres. Il s'agit tout d'abord de Mélina Robert Michon, une lanceuse de disque connue par nous tous, Cyril Tommasone, un gymnaste qui a eu la médaille de bronze dernièrement et de l'aviron avec Franck Solforosi. Nous avons dans le 2^e arrondissement une fierté Kyliann Bonnet, champion du monde de taekwondo qui participera donc à ces jeux olympiques. Il nous est demandé une enveloppe globale de 124 200 euros pour accompagner ces athlètes dans leur préparation, dans leurs différents déplacements et cela représente des charges assez conséquentes pour les clubs lyonnais. Je vous demanderai de soutenir nos athlètes lyonnais pour ces futurs jeux olympiques.

M. le Maire : Cela concerne des athlètes handisports aussi, cela valait le coup de le faire remarquer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/865 Lyon 2e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit du ministère des Armées et relative à la mise à disposition d'un local pour l'opération Sentinelle au sein du Centre d'échanges de Lyon-Perrache - CELP (EI 02 056).

RAPPORTEUR : François ROYER

M. le Maire : Il faut bien que nos soldats qui sont en patrouille sur la voie publique puissent se reposer avec leurs armes en toute sécurité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/866 Lyon 2e - Acquisition par la Ville de Lyon d'un appartement et d'une cave, sis 13 rue de la Poulallerie, 2 rue des Forces, préemptés par la Métropole de Lyon en vue de la rationalisation et de l'extension du Musée de l'imprimerie et de la communication graphique - EI 02012 - N° inventaire 02012A012, 02012A13 - Lancement de l'opération 02012524 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Aménagements culture et patrimoine 2015-2020" programme 00005.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/867 Fêtes de fin d'année - Illumination et animations 2019 : attributions de subventions d'un montant total de 143 616 euros (illuminations) et 22 523 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions d'application mixte.

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/868 Attribution d'une subvention de 10 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole dans le cadre des Trophées du Commerce

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Belle opération que les Trophées du Commerce dans l'arrondissement le plus commercial de Lyon.

M. Royer : Et qui dépasse l'arrondissement bien sûr, c'est métropolitain.

ADOPTE A LA MAJORITE

Non-participation au vote : M. Royer, M. Bernard

02/19/869 Attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 127 264 euros dans le cadre de l'opération nationale "revitalisation et animation des commerces"

RAPPORTEUR : François ROYER

M. Royer : C'est bien pour la Ville de Lyon, c'est bien pour encourager les associations de commerçants. Je vous renvoie aussi à l'intervention excellente de Denis Broliquier à la Métropole qui était intitulée « Reconstituons les conditions de bien être en centre-ville » : que tous les partenaires se mettent autour de la table pour pouvoir arriver à reconstruire ces bonnes conditions pour faire un beau centre-ville et un centre-ville où on est bien que cela soit les habitants, les gens qui travaillent et les visiteurs. Nous avons en effet, trois types de population qui passent et qui vivent dans le centre-ville. Et puis, on peut parler aussi de co-construction à envisager sur des sujets comme cela pour un futur mandat.

M. le Maire : Je vois que vous êtes déjà en campagne M. Royer. Effectivement la revitalisation et l'animation des commerces est quelque chose d'extrêmement important, profitons de l'argent de l'Etat qui est dû à la prise en compte des manifestants gilets jaunes. Mais bien au-delà de ce fait d'actualité qui dure quand même depuis un an, il y a une vraie réflexion à avoir à mon avis sur la revitalisation et l'attractivité du centre-ville. En attendant ne boudons pas notre plaisir et permettons aux commerces et associations commerciales d'empocher les 127 264 euros.

ADOPTE A LA MAJORITE

Non-participation au vote : M. Calmard

02/19/870 Approbation de la programmation PEdT 2019/2020 : temps scolaire/temps périscolaire : ajustements et compléments

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

Mme Descour : Lors du Conseil de septembre le Maire de Lyon nous avait soumis une première délibération visant à accompagner les actions qui seront menées cette année sur le temps scolaire et périscolaire. Il s'agit ici d'y apporter des ajustements ou des compléments de financement pour un montant de 23.285€.

Concernant les écoles du 2^e arrondissement, j'attire votre attention sur un financement complémentaire accordé à un projet danse pour les classes de maternelle des écoles Michelet, Lucie Aubrac et Lamartine. Aux 2000 euros attribués en septembre viennent s'ajouter 1600€ qui permettent la prise en charge à 100% de ce projet par la Ville de Lyon. J'ai eu l'occasion de dénoncer des baisses de subventions accordées aux écoles du 2^e, c'est pourquoi aujourd'hui je me réjouis de vous partager cette excellente nouvelle rendue possible grâce au travail mené dans les écoles, en lien avec l'éducation Nationale, la Mairie du 2^e et les services de la direction de l'éducation.

Deux autres points figurent également dans cette délibération : la liste des actions qui seront menées par le service Medico social de la ville de Lyon, dans le cadre des projets d'éducation à la santé et de sensibilisation aux handicaps. Ces actions verront le jour à l'école Germaine Tillion. Et enfin, les Ambassadeurs du Livre, financés à hauteur de 300.000€, qui interviennent sur le temps scolaire et périscolaire. Ils seront à nouveau déployés dans les écoles maternelles et primaires à l'exception dans le 2^e des maternelles Condé et Alix qui ont fait le choix de ne pas y recourir.

Monsieur le Maire, chers collègues Je vous propose de donner un avis favorable.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/871 Compte-rendu faisant suite à la délibération n° 2018/4243 du 19 novembre 2018 portant sur l'approbation de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la Ville de Lyon

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

PREND ACTE A L'UNANIMITE

02/19/872 Rapport d'activités de la commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon - Années 2017-2018

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

M. le Maire : L'accessibilité continue de progresser, je vous rappelle que la Ville de Lyon a engagé un ingénieur en bâtiment spécialisé sur l'accessibilité, il y a presque deux ans maintenant, et cela a donné un vrai coup d'accélérateur à l'accessibilité de nombreux bâtiments. Merci de la présentation de ce rapport Mme de Lavernée.

PREND ACTE A L'UNANIMITE

02/19/873 Examen et adoption de l'état spécial du 2e arrondissement pour l'exercice 2020

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Il convient ce soir de voter le budget primitif de l'exercice 2020, dernier exercice de l'actuel mandat et également premier du prochain.

Comme chaque année, le cadre est contraint de par la loi PML et les règles fixées chaque début de mandat par la Ville de Lyon. La commission mixte s'est réunie une fois, mais le périmètre d'équipements du 2^e arrondissement est constant. Donc, nous n'intégrons pas dans ce budget prévisionnel de nouveaux équipements puisque l'Hôtel de Ville n'a pas décidé de nous attribuer les locaux associatifs que nous revendiquons depuis maintenant plusieurs années.

La dotation globale 2020 sera de 360 281 euros qui se décomposent en crédit de fonctionnement à hauteur de 297 265 euros. Vous vous apercevez que 360 000 de budget pour la totalité de l'arrondissement et pour une année complète d'exercice, c'est un montant faible par rapport à l'ensemble du budget de la Ville de Lyon. Les crédits de fonctionnement se répartissent entre dotation de gestion locale qui est en augmentation de 5 600 € afin d'intégrer les frais des plateaux repas pour les élections municipales et métropolitaines. Au sein des équipements, des ajustements de crédits sont faits entre les salles associatives et la Mairie et les frais généraux en fonction des évolutions de tarifs ou de volumes (affranchissements, fluides principalement).

Pour le prochain mandat 2020-2026, l'équipe suivante devra engager au plus tôt les discussions quant à l'augmentation de cette dotation globale de fonctionnement. Et puis sur l'investissement avec les 2 € par habitants, puisque généralement l'investissement annuel revient à environ 2 € par habitant. Et puis sur le périmètre des équipements transférés, il y a plusieurs équipements dont nous demandons sans succès et depuis plusieurs années le transfert. J'espère que 2020 sera l'occasion de revoir l'ensemble de la gouvernance à Lyon et de la relation entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement notamment en matière financière. En attendant les règles ont été fixées. Vous avez tous les éléments en votre possession, je vous propose de discuter et de voter cet état spécial que nous considérons comme le budget primitif.

M. Bernard : Je prends la parole pour féliciter l'ensemble des services de cette mairie du 2^e. Je suppose que même si nous n'avons pas de droit de regard parce que nous sommes dans l'opposition, je sais votre loyauté envers nous et qu'il n'y a pas de tricherie ni de falsification. Et que tous les documents comptables ou financiers que vous remettez sous le contrôle de la mairie centrale sont tout à fait véridiques et vérifiés. Par conséquent, nous ne pouvons que nous féliciter de cette gestion qui me paraît très efficace et avec un personnel, qui je suis sûr, donne le meilleur d'eux-même pour ne pas tomber dans des travers, comme on l'entend dans certaines communes, régions ou départements. Avec les journalistes d'investigation, s'il y avait eu quelques difficultés dans votre management, je pense que les journalistes, qui sont toujours à la recherche de buzz, auraient fait des échos. Je me félicite de ce que vous venez de nous dire et je pense que vous méritez que je le dise comme cela aussi.

M. le Maire : Merci pour ces compliments M. Bernard qui me vont droit au cœur. Effectivement, on passe un peu de temps à la gestion financière et comptable de cet arrondissement malgré le faible budget. Moi aussi à mon tour, je remercie Céline Thomas-Chaffange et ses équipes, notamment, notre nouvelle comptable qui a pris ses fonctions il y a une petite année. Elle a remplacé une comptable qui était là il y a très longtemps, qui avait largement l'habitude de manier les comptes publics. Ici, elle s'est très bien adaptée à cette fonction et les choses sont gérées au centime près comme il se doit. C'est ce qui nous permet années après années d'ajuster à quelques euros près le budget que je vous présente aujourd'hui.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2018

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

M. Sansoz : Le rapport annuel sur le développement durable nous est présenté, il s'agit d'un rapport obligatoire pour les communes de plus de 50 000 habitants qui doit faire état des actions de la municipalité dans sa politique de développement durable dans le cadre légal.

Moi, comme chaque année, je profite de la présentation de ce rapport pour parler de ce que la Mairie du 2^e fait dans le cadre du développement durable et dans l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la presqu'île. On a une action forte depuis des années mais je crois que cette année, elle a atteint un paroxysme. En effet, la Mairie du 2^e a été récompensée sur le tri du verre. Xavier Calmard est content et il le peut. On voit le trophée à côté du Maire.

M. Le Maire : C'est un trophée qui est dans mon bureau pendant un an, nous sommes allés le chercher à la mairie du 3^e arrondissement avec Xavier Calmard qui est en charge des déchets dans notre équipe. Il nous a été remis par Thierry Philip qui est vice-président en charge des déchets à la Métropole de Lyon. Nous avons eu cette récompense parce que nous sommes la commune de plus de 10 000 habitants qui a eu la plus forte progression en 2018 sur la collecte du verre. Ce trophée existe depuis une dizaine d'années, il est passé déjà dans une dizaine de bureaux de maires différents. Aujourd'hui, c'est la mairie du 2^e arrondissement qui l'a remporté, nous en sommes très fiers.

M. Sansoz : Nous avons planté des dizaines d'arbres dans tous les travaux de voirie, dès que je pouvais en mettre un, on en a mis certaine fois par rangées entières comme dans la rue Franklin ou le cours de Verdun. C'était une action très forte. On a aussi créé des centaines de m² d'espaces plantés. Moi je livrais des espaces en terre et Xavier mettait des plantes dedans. J'avoue être assez fier de ce qui a été fait dans ce mandat. Il y a aussi une thématique très forte sur le développement durable qui est la sensibilisation des gens et leurs actions propres par un vecteur comme les Jardins partagés, c'est vrai que nous sommes toujours très attentifs à la survie des Jardins partagés de Perrache par exemple. Il y a des choses très bien faites en voirie, comme l'extension de la zone 30 au sud des voûtes qui était une des promesses de campagne. La dernière qui me restait à réaliser a été réalisée en septembre. C'est un satisfécit pour la mairie du 2^e et pour le conseil délégué à la voirie, à l'environnement et à la mobilité. J'espère que le quartier de Perrache va évoluer par une vie plus qualitative avec un peu moins de voitures et surtout de gens qui sortent de l'autoroute pour couper, comme leur indique leur GPS, maintenant que c'est en zone 30 le GPS réagira moins. L'autoroute, là j'avoue qu'on est toujours dans une situation qui n'est pas satisfaisante avec une quantité de voitures qui traversent la presque île qui est toujours forte. On ne peut pas toujours être content de son mandat, j'avoue qu'on n'a pas été assez militant sur ce sujet-là. Je pense que les habitants ont mis des banderoles à leur fenêtre, on aurait peut-être pu en mettre à la mairie. Ce n'est pas trop tard. Pour finir, un sujet qui m'a valu beaucoup d'échanges avec les habitants qui sont les doubles sens cyclables qui est un axe valorisé par la Mairie et surtout un axe que l'on a voulu porter pour le contrôler et analyser le développement. Dès la première année du mandat, nous avons mis la rue Vaubecour avec la navette S1 dessus en double sens pour voir comment cela vivait. C'était compliqué mais cela se passait bien parce qu'on n'avait pas d'accident dessus. On a dû le généraliser, la loi nous y obligeait mais on a pu l'accompagner sur l'ensemble de la presque île pour faire une place aux vélos. Aujourd'hui, on est sur un déploiement quasiment total sur l'ensemble de la presque île. Le vélo étant de plus en plus utilisé, je pense que c'était une bonne chose. Le but premier était de faire descendre les vélos des trottoirs. Malheureusement, les trottinettes sont apparues et ont récupéré leur place ! Je pense que l'évolution législative sur les trottinettes permettra de cadrer cette mauvaise pratique des trottinettes sur le trottoir. C'était juste un petit bilan 2018/2019 des actions de la mairie du 2^e qui ont permis d'améliorer le développement durable en verdissant, en favorisant des places pour le vélo et en vous aidant en tant que piéton à vous déplacer un peu mieux. Voilà, c'est pour ma délégation, si des collègues ont envie de rajouter des choses, n'hésitez pas.

M. Calmard : Un petit mot sur le trophée du verre. L'avantage d'être nouvel élu et d'arriver sur un mandat est qu'on arrive à faire des choses impossibles. On nous disait qu'on ne pouvait pas mettre plus de silos sur l'arrondissement, cela a été fait. On en a mis une trentaine de plus du nord au sud de l'arrondissement. Cela a pris quelques places de stationnement, cela peut générer de temps en temps quelques nuisances mais c'est important de s'engager sur le tri sélectif d'autant plus que le verre est la matière qui se recycle le plus facilement. Il y a eu aussi un chèque qui a été remis pour la recherche contre le cancer. A garder en mémoire : chaque fois que vous mettez une bouteille en verre dans un silo, cela aide la recherche contre le cancer. Je profite aussi pour vous dire qu'il y aura un événement le samedi 23 novembre en collaboration avec éco-systèmes sur la place de l'Hippodrome, une collecte solidaire de tout ce qui est appareil électroménager, (petits ou gros) et qui sera trié et remis en état pour ceux qui peuvent l'être par des bénévoles de Notre Dame des Sans Abri.

M. le Maire : Merci pour vos deux interventions et pour avoir mis en valeur un certain nombre d'actions qui concernent le développement durable. Cela a toujours été une préoccupation dans le mandat municipal que nous avons engagé ensemble. Mais c'est vrai que nous avons accéléré le mouvement depuis trois ans maintenant et qu'on est arrivé à des résultats dont nous sommes fiers. Ce qui caractérise les choses, c'est qu'on a déployé un certain nombre d'actions à l'interne. Commençons par nous appliquer nous-même ce que l'on préconise à l'extérieur. Il y a eu plusieurs sessions de formation et d'incitation auprès des agents qui travaillent ici, à la mairie du 2^e et auprès des élus et des partenaires locaux avec lesquels on est très proche. Il y a eu les actions externes avec la population. On a travaillé avec les commerçants, avec des associations comme Ecomégot avec la collecte de mégots, avec les centres de tris, les conseils de quartier, avec les habitants, les écoles aussi avec la création des nichoirs. Nous avons monté en co-construction des actions avec des partenaires, le Foyer de Notre Dame des Sans Abri et éco-systèmes dont vient de vous parler Xavier mais avec la jeune chambre économique aussi ou avec l'association un Océan de vie.

C'est cette multiplication d'opérations, des partenaires et des cibles qui est intéressante et finalement donne du résultat. On n'est pas à l'abri de problèmes, il y a eu la tempête, il y a eu quelques semaines, qui a eu un impact fort. Plus de 30 arbres déracinés ou sérieusement abimés ! Merci au service des arbres de la Métropole, merci au service des Espaces Verts de la Ville de Lyon et à l'ensemble des services de sécurité qui ont très bien sécurisé les lieux. On a frôlé le drame, soyons clairs, heureusement que tout cela s'est passé entre 19h et 19h30 un dimanche soir parce que sinon il y aurait sans doute eu des blessés graves voir des tués. On a été durement touché en matière de développement durable. J'avais prévu de dire un petit mot sur la végétalisation de la rue E. Herriot mais comme là, on parle de tout ce qui a été fait en 2018 et non pas en 2019 et comme on est loin de toute polémique dans cette période préélectorale, je n'en parlerai pas !

M. Bernard : Je voulais vous dire aussi que dans le cadre du développement durable, quand je vois ce qui se passe comme incivilités et notamment quand on a nettoyé la darse, on a trouvé plus de 120 trottinettes avec les batteries au lithium, des barrières de chantier, un scooter en libre-service, des cônes de chantier, des vélos, etc... Si de temps en temps on mettait l'accent sur des choses qui sont très fortement désagréables pour nos concitoyens, en mettant un panneau au bord de la darse, pour dire que cette darse est faite pour les poissons et naviguer dessus et non pas pour recevoir les trottinettes et les vélos, je pense que cela serait une bonne idée. C'est ça aussi le développement durable mon cher Grégory.

M. le Maire : M. Bernard vous avez complètement raison, je partage vos propos.

PREND ACTE A L'UNANIMITE

Mme de Lavernée : M. le Maire, en mars 2014, nous avons été élus dans cet arrondissement sur les listes menées par Michel Havard pour porter un projet en opposition à Gérard Collomb. A écouter vos prises de parole, ici ou en Conseil Municipal, il me semble que vous vous situez toujours dans cette opposition à Gérard Collomb. Vous le confirmez n'est-ce pas ? Si tel est le cas, M. le Maire, nous avons un léger problème de compréhension. En effet, notre collègue 1^{er} adjoint, contre qui nous n'avons rien au demeurant puisqu'il nous est très sympathique, a fait le choix de rejoindre Gérard Collomb en participant à sa conférence de presse le 15 octobre pour le lancement de sa campagne comme l'a relaté le Progrès dans son édition du 16 octobre. Dès lors, une question nous taraude. Si vous êtes dans l'opposition à Gérard Collomb, comment pouvez-vous déléguer une partie de vos attributions à l'un de vos adjoints qui soutient ce même Gérard Collomb ? Voyez-vous, M. le Maire, autant prendre Roland Bernard comme 1^{er} adjoint ! Nous vous rappelons le 1^{er} alinéa de l'article L 21 22-18 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux arrondissements : « le Maire est seul chargé de l'administration mais il peut sous sa surveillance et sous sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ». Est-ce que pour vous, la notion de confiance, qui pour nous est intrinsèque aux mandats d'adjoints et aux délégations qui vont avec, n'est pas rompue ? Si comme nous le pensons, la confiance n'est plus possible, il convient que vous en tiriez toutes les conséquences telles que prévues par la réglementation. Merci.

M. le Maire : Mme de Lavernée, vous avez rappelé que nous avons été élus en 2014 effectivement dans une liste qui portait un autre projet que celui porté par Gérard Collomb. Depuis, ensemble, nous avons fait un certain nombre de choix, nous avons eu un certain nombre d'attitudes. Nous avons fait un certain nombre de déclarations mais nous avons surtout posé des actes. Je n'ai jamais été dans une opposition stérile et systématique et je me pose, quand c'est nécessaire, à peu près comme vous en Conseil Municipal, je vote l'essentiel des dossiers proposés par Gérard Collomb en affichant un certain nombre d'orientations ou de souhaits. Je pense qu'effectivement, on aurait pu faire mieux en matière de gestion et faire différemment pour la gestion de certains dossiers. Vous nous parlez de Philippe Gibert, 1^{er} adjoint. J'ai effectivement appris en fin de semaine dernière, le désir de Philippe Gibert de faire des choix électoraux différents de ceux qui l'ont conduit à être dans notre majorité et de ceux qui l'ont conduit à exercer une responsabilité. J'attends une confirmation de cette position, même si je ne me fais pas beaucoup d'illusions à ce sujet. Je crois qu'il a arrêté son choix, j'attends quand même qu'il me le confirme. En attendant, je considère qu'il n'est plus membre de notre majorité et j'étudie actuellement, nous avons eu l'occasion d'en parler ensemble ce matin, les modalités de transfert de sa délégation à d'autres élus. Ce n'est pas tout à fait simple, cela engage le conseil.

C'est la première fois que le cas se passe ici, à la mairie d'arrondissement, donc je ne suis pas rodé à cet exercice, mais cela engage le conseil d'arrondissement tout entier. Je vous proposerai sans doute des propositions, pour l'instant je les étudie. Laissez-moi ce temps. Je trouve aussi que c'est difficile de parler de ce sujet en l'absence du principal intéressé. Je préférerais qu'il puisse s'exprimer à ce sujet. La meilleure solution étant, s'il confirme son choix, de démissionner. Cela serait le choix le plus logique de sa part. Si nous ne sommes plus sur la même longueur d'ondes, à ce moment-là, il devrait logiquement, moralement, poser sa démission. En attendant le sujet est clos à partir du moment où il n'est pas là pour répondre et nous aurons l'occasion d'en reparler dans les semaines à venir et avant le 4 décembre.

Mme de Lavernée : Je rappelle juste que ce n'est pas la première fois puisqu'en 2017 il est parti en campagne électorale en affirmant sa fidélité à la République en marche. Vous savez très bien qu'il n'a pas donné sa démission et que maintenant la balle est dans votre camp. On est en période électorale, il faut être clair politiquement, cela ne sera pas sans conséquence pour vous s'il n'y a pas de clarification de la situation.

M. Bernard : Je vais apporter de l'apaisement. Je suis membre de l'opposition et jusqu'à preuve du contraire j'ai toujours respecté les choix de mes collègues élus ici, qu'ils soient de la majorité en place comme de l'opposition. Je pense qu'aujourd'hui, devant un CICA, qui va commencer dans quelques instants, il est malvenu de régler des comptes dans cette assemblée. Je crois que ce n'est pas bien et je le dis avec force parce que cela me choque énormément. On a suffisamment de difficultés à convaincre nos électeurs sur notre crédibilité, si devant eux, on en rajoute encore aujourd'hui, je peux vous dire que cela ne va pas les encourager à nous soutenir pour la campagne électorale future. Tous les jours il y a un événement particulier qui sort et il suffit de lire la presse, les réseaux sociaux, pour s'apercevoir que c'est, je m'excuse du terme, le grand bordel ! On reste tranquille, si vous le permettez Mme de Lavernée, je n'irai pas jusqu'à dire les positions qu'a pris votre mari auprès de Gérard Collomb quand il a quitté le Conseil Général pour prendre le social à la Métropole. Alors de grâce, n'accusons pas les gens sans les avoir, effectivement comme le dit le Maire, eu en face de nous.

M. Sansoz : Je trouve fortement déplacé, qu'aujourd'hui au 21^{ème} siècle, on attaque une femme sur les actions de son mari. Mme de Lavernée est une élue indépendante, je trouve un peu déplacée cette action-là. Vous trouvez des choses déplacées, mais pour un homme de gauche, cela m'étonne un peu de votre part.

M. le Maire : Je vous propose d'épargner les lyonnais qui n'ont que faire de ces querelles et le débat est en train de mal tourner.

Mme Bonnet Saint Georges : Je ferai juste une dernière intervention pour clore ce débat. Je voudrai juste rappeler que nous sommes 4 élus LR au conseil d'arrondissement du 2^e et que cette question diverse posée par Mme de Lavernée, je m'étonne juste d'avoir été mise de côté et non avertie de cette question. Je me pose une question et je vous la poserai, ce n'est ni le lieu et l'endroit. Je voudrais juste que soit noté au procès-verbal le fait que je n'étais pas au courant, quelle que soit ma position d'ailleurs, de cette intervention.

M. le Maire : Vous réglerez vos problèmes entre vous. La séance est close.

La séance est levée à 19h08